



CHARTE EUROPEENNE DU SPORT VERT



**Green
Sports
Hub**
Europe

Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union



INTRODUCTION

À PROPOS DU GREEN SPORTS HUB EUROPE

Le projet Green Sports Hub Europe (GSHE) a été lancé en février 2021 avec l'ambition de transformer le secteur du sport vers une pratique plus durable. Ce projet de trois ans, financé par le Programme Erasmus+ de l'Union européenne, définit quatre piliers principaux et une stratégie claire. Le projet vise à tester le potentiel du secteur du sport, en tant qu'industrie de premier plan et comme moteur vers le changement de comportement sociétal nécessaire pour faire du Green Deal européen une réalité en se concentrant sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance. Ainsi les dirigeants auront accès aux connaissances et aux compétences nécessaires pour placer la durabilité environnementale au cœur de leur stratégie.

GSHE se destine à devenir un support aux organisations pour partager leurs connaissances et leurs bonnes pratiques, afin que ces dernières puissent apprendre les unes des autres et mettre en place les meilleures initiatives. En faisant appel à des experts, à l'écoute des besoins du secteur et en dotant les organisations sportives et leurs événements des outils nécessaires, les partenaires du projet cherchent à traduire les normes existantes sur la durabilité environnementale en actions concrètes, tout en visant pour que l'approche et les outils de la GSHE deviennent un élément central de la bonne gouvernance des organisations sportives.

Le projet est coordonné par Surfrider Foundation Europe (France), avec le support des partenaires du projet dont :

- Association of Cities and Regions for the Sustainable Management of Resources (Belgique) ;
- Sports Confederation of Portugal (Portugal) ;
- ukactive (Royaume-Uni) ;
- Green Cycling Norway (Norvège) ;
- Comité Olympique de Slovénie (Slovénie) ;
- Confédération Européenne de Volleyball(Luxembourg) ;
- Rugby Europe (France) ;
- European Athletics Association (Confédération Helvétique) ;
- EUSA Institute (Slovénie).

OBJECTIF:

Créer une plateforme au niveau européen autour des questions liant sport et environnement pour aider le secteur sportif à identifier ses besoins et les actions potentielles à mettre en place pour un futur plus vert et plus durable.



LE SPORT MONTRE LE CHEMIN POUR UNE EUROPE PLUS VERTE !

De la salle de réunion au terrain, les organisations sportives européennes ont le pouvoir de contribuer à un monde plus durable.

« La Charte européenne du Green sport » propose une méthodologie concrète et actionnable adaptée aux besoins et spécificités de toutes les organisations sportives !

Les recommandations contenues dans ce document visent à soutenir et à encourager la durabilité environnementale dans le secteur du sport, ainsi que le respect des normes et des bonnes pratiques mises en place par l'Europe, et notamment du cadre commun pour le Green sport et l'application au secteur du sport des principes du Green Deal européen.

À PROPOS DE LA CHARTE

La « Charte européenne du Green sport » est adaptée à toutes les organisations : du club aux grands leaders du secteur, vous trouverez dans ce document des bonnes pratiques pour réduire votre impact environnemental.

Construite autour de six piliers cette Charte a pour but d'aider votre organisation à mettre en place des actions efficaces. Elle contient des outils, des bonnes pratiques et des savoir-faire.

Par où commencer ? Comment mettre en place des actions concrètes ?

Utilisez notre [outil d'auto-évaluation](#) pour comprendre où et comment votre organisation peut réduire son impact.

Date de publication : octobre 2023



LES 6 PILIERS CLÉS DE LA « CHARTE EUROPÉENNE DU GREEN SPORT »

Les 6 piliers de la Charte ont été identifiés comme les secteurs prioritaires permettant aux organisations sportives de réduire efficacement leur impact environnemental.

Pilier 1, Gouvernance

De la salle de réunion au terrain de jeu, la réduction de l'impact doit devenir une priorité. Les choix stratégiques décidés au plus haut niveau ont un impact sur tous les départements de nos organisations et ont le pouvoir de transformer des bonnes volontés individuelles en véritables politiques impactantes sur le long-terme.

- ▶ En choisissant ce pilier, les signataires s'engagent à mettre en œuvre au cours du prochain cycle un changement au niveau de leur gouvernance et/ou de leurs documents officiels, afin que le concept d'impact environnemental devienne un critère clé dans la prise de décision.

Exemples : La notion d'impact est incluse dans les statuts ou dans la mission de l'organisation, nomination d'un membre du conseil d'administration en tant que responsable de l'impact de l'organisation.

Pilier 2, Gestion des ressources

Dans le sport, on fait de la haute performance lorsque le moindre détail est soigneusement étudié et optimisé. Pour les organisations sportives, diminuer l'utilisation de ressources naturelles et s'orienter vers des alternatives plus vertes est un moyen efficace pour réduire leur impact. Elles doivent aussi prendre en compte les sujets tels que le climat, la mobilité, la consommation d'énergie, la gestion des déchets, la consommation d'eau et l'impact sur la biodiversité.

- ▶ En sélectionnant ce pilier, les signataires s'engagent à revoir leur utilisation de ressources et à créer un plan pour éliminer ou minimiser les pratiques non durables via la substitution ou le changement de comportements ; et cela dans un délai maximum de 2 années civiles.

Exemples : Minimiser la quantité de ressources nécessaires pour les opérations, les fournitures de bureau, les équipements et tenues officielles, et mettre en œuvre une stratégie d'approvisionnement plus écologique.

Pilier 3, Installations

Nos stades, bureaux, clubs-houses, lieux d'entraînement... consomment des ressources tout au long de leur cycle de vie. En analysant leur consommation, nous pouvons identifier les faiblesses de chaque lieu et mettre en œuvre des mesures correctives. En ce qui concerne les installations, les organisations doivent prendre en compte les sujets environnementaux comme le climat, la mobilité, la consommation d'énergie, la gestion des déchets, la consommation d'eau, la pollution et leur impact sur la biodiversité.

- ▶ En choisissant ce pilier, les signataires s'engagent à identifier un ou des lieux qu'ils utilisent régulièrement, et à mettre en place un plan pour réduire leur impact. Un maximum d'efforts devra être faits pour que les mesures correctives puissent être mises en place dans un délai de 3 ans.

Exemples : Comprendre et réduire la quantité de ressources nécessaires à la gestion des installations, au chauffage, à l'éclairage, à la gestion des déchets, à l'entretien des terrains et à la restauration.

Pilier 4, Critères de sélection des hôtes des événements

Les événements sont la vitrine des organisations sportives. Ils doivent être l'incarnation de notre stratégie environnementale et une plateforme pour convaincre nos spectateurs de réduire leur impact personnel.

- ▶ En sélectionnant ce pilier, les signataires s'engagent à ajouter la notion d'impact dans les critères pour la sélection de la ville ou du lieu hôte de tous leurs événements d'ici un an. L'emplacement, la conception et l'exploitation des installations devront être pris en compte.

Exemple : Ajout des critères aux documents de candidature, notamment au niveau de la mobilité, de la consommation d'énergie, de la gestion des déchets, de la consommation d'eau, de la pollution et de l'impact sur la biodiversité.

Pilier 5, Gestion des événements

Organiser des événements fait partie de l'ADN des organisations sportives. Les athlètes doivent donc nécessairement voyager, consommer de la nourriture et des boissons, générer des déchets, utiliser de l'énergie... En réduisant ou en optimisant les ressources nécessaires à l'organisation de nos événements, nous pouvons réduire considérablement leur impact environnemental. Les événements sont également une occasion unique d'inspirer nos publics et de les convaincre d'agir à leur tour.

- ▶ En choisissant ce pilier, les signataires s'engagent à mettre en œuvre des mesures visant à réduire significativement l'impact d'au moins un de leurs événements phares par année civile.

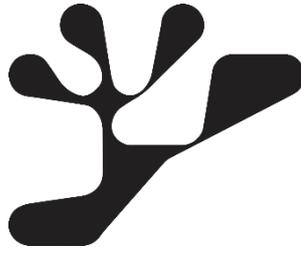
Exemples : Réduire la consommation d'énergie, la production de déchets, la consommation d'eau, la pollution de la biodiversité générée par les déplacements des spectateurs et des participants, les installations temporaires, le chauffage, l'éclairage, la gestion des déchets, les produits dérivés et la restauration.

Pilier 6, Impact global sur le milieu naturel

Toutes les organisations sportives ont un impact sur l'environnement, mais pour la plupart, il n'est pas pris en compte, ni compris. Il est temps pour nous de changer nos méthodes de travail et de commencer à réduire notre impact global sur l'environnement naturel en prenant en compte les questions environnementales lors de la planification et dans nos processus de reporting.

- ▶ En sélectionnant ce pilier, les signataires s'engagent à évaluer leur impact environnemental, à créer un plan d'action en matière d'impact environnemental et à rendre compte chaque année des progrès réalisés.

Exemple : Un rapport annuel englobant la mobilité, la consommation d'énergie, la gestion des déchets, la consommation d'eau, la pollution et l'impact sur la biodiversité...



ADOPTION DE LA CHARTE

Devenez membre du réseau

Toutes les organisations sportives sont invitées à utiliser la charte comme un outil pour réduire leur impact.

Deux niveaux d'adhésion sont possibles :

1. Statut de contributeur

Votre organisation s'est récemment lancée dans un voyage pour devenir plus écologique. Aucune contrainte opérationnelle ne s'appliquera aux « contributeurs », mais ils devront envoyer à secrétariat@greensportshub.eu une lettre officielle :

- Décrivant leur situation actuelle en termes d'impact environnemental ;
- Donnant une description rapide d'une liste d'actions que vous envisagez de prendre ;
- Et mentionnant l'engagement suivant : « Je déclare que mon organisation souhaite réduire son impact global sur l'environnement. Pour ce faire, nous entendons collaborer avec le réseau du Green Sport Hub et respecter les principes énoncés dans les différents outils produits par le consortium ».

2. Statut de signataire

Dans le cadre de la Charte européenne du Green Sport, votre organisation s'engage à mener des actions concrètes et ambitieuses visant à réduire son impact. Le statut de « signataire » sert de label indépendant pour les organisations qui réduisent activement leur impact. Il positionne votre organisation comme acteur du changement mais également comme un leader et un ambassadeur pour une industrie du sport plus verte.

Les futurs signataires devront :

- Remplir le formulaire de candidature disponible ci-après et l'envoyer à secrétariat@greensportshub.eu. Le comité d'évaluation Green Sports Hub évaluera les candidatures et attribuera ou non le statut de signataire aux candidats.
- Chaque année, les signataires devront se concentrer sur au moins un pilier de la charte et proposer des actions concrètes.
- Les signataires devront soumettre un rapport annuel détaillé sur les résultats obtenus.



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION – VERSION ÉCRITE POUR OBTENIR LE STATUT DE SIGNATAIRE DE LA CHARTE GREEN SPORTS HUB EUROPE

INFORMATIONS DE BASE SUR VOTRE ORGANISATION	
Nom de l'organisation :	Budget annuel (si non confidentiel)
Emplacement : <i>(Ville et Pays)</i>	
But et mission de l'organisation	
Chiffres clés sur les activités de l'organisation <i>(nb d'employés, nb de bénévoles, nb de membres)</i>	
Situation actuelle: synthèse des initiatives déjà mises en œuvre au sein de votre organisation. ► (compléter ici) ► (compléter ici) ► (compléter ici)	
VOTRE PLAN D'ACTION	
Date de la demande	
Ressources internes allouées au projet <i>(Indiquer leurs coordonnées)</i>	► Responsable du groupe de travail : ► Contributeurs :
Pour les organismes postulant au statut de contributeur	
En quelques lignes, expliquez pourquoi vous souhaitez rejoindre le réseau	
Pour les organisations demandant le statut de Signataire	
Pilier(s) sélectionné(s) <i>(Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes),</i>	<input type="checkbox"/> Pilier 1 : Gouvernance <input type="checkbox"/> Pilier 2 : Gestion des ressources <input type="checkbox"/> Pilier 3 : Installations <input type="checkbox"/> Pilier 4 : Critères de sélection des hôtes des événements <input type="checkbox"/> Pilier 5 : Gestion d'événements <input type="checkbox"/> Pilier 4 : Impact global sur le milieu naturel
Indiquer pourquoi vous avez sélectionné ces piliers spécifiques	
Synthèse de votre plan d'actions annuel pour la période	

Dates et lieu des événements <i>(le cas échéant)</i>	
Impact mesurable estimé (et/ou KPI).	
Signature de l'engagement GSHE	
Je comprends qu'en soumettant cette candidature, mon organisation rejoint la Charte Européenne Du Green Sport	<input type="checkbox"/>



©2021. GSHE. All rights reserved. No part of this document may be reproduced or distributed in any form or by any means, without express written permission. Any unauthorized reprint, commercial copying, selling, transmitting, or use of this material is forbidden and will constitute an infringement of copyright. This project has been funded with support from the European Commission. This publication reflects the views only of the author, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.